

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 94-025 du 16 Décembre 1994

Portant autorisation de ratification de l'Accord de Crédit N° 2613/BEN signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 10 Juin 1994 dans le cadre du financement du Projet de Développement de l'Education.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Crédit N° 2613/BEN signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 10 Juin 1994 dans le cadre du projet de Développement de l'Education pour un montant de 18,1 Millions de dollars US soit en ECFA 10,362 Milliards.


Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 16 Décembre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale


Désiré VIEYRA.

.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Paul DOSSOU.-

Karim DRAMANE.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Robert TAGNON.-

Robert DOSSOU.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MEN 4 MF 4
MPRE 4 BCP-CSM-CAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4
DB-DEF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3.